

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**Procès-Verbal
Conseil municipal
Séance 12 juin 2024 à 18h30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la mairie de COLOMBIER, le 12 juin deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame Jocelyne Bizebarre, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme BIZEBARRE, Mme FROELHY, M. VALTON, M. TOBOUL, Mme JENNY, Mme THEVENET, Mme DURAND

PROCURATIONS : M. ROOSE a donné pouvoir à Mme BIZEBARRE

EXCUSES : Mme MICHAUD, Mme BOULANGER

Secrétaire de séance : M. VALTON

Mme BIZEBARRE ouvre la séance et propose M. VALTON comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°39

OBJET : Renouvellement de la convention à la protection des données personnelles

Le conseil municipal du 12/06/2024 à décider à l'unanimité, de donner son accord pour le renouvellement de la convention à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données qui est arrivée à échéance le 31/12/2023

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 8

Délibération n°40

OBJET : Convention de mise à disposition de personnel

Le conseil municipal du 12/06/2024 à décider à l'unanimité, de donner son accord pour la mise en disponibilité pour convenances personnelles de M. GAYET Gaylord pour une période de 6 mois à partir du 01/09/2024.

**MAIRIE
DE
COLOMBIER**

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Une demande de remplaçant a été effectuée auprès du CDG03. Cette demande a été acceptée à l'unanimité par le conseil municipal

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 8

Délibération n°41

OBJET : Accueil des personnes bénéficiant du RSA

Le président du conseil département propose à chaque commune sur la base du volontariat, d'accueillir un ou plusieurs bénéficiaires du RSA à 15h00 d'activité hebdomadaire pour les accompagner vers une reprise durable du travail.

Le conseil municipal, après délibération, décide de refuser à l'unanimité cette proposition car la commune n'a pas les services pour faire cette formation

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 8

Délibération n°42

OBJET : Vente de tables en bois

Le conseil municipal du 12/06/2024 à décider à l'unanimité de garder pour la commune les tables en bois de la salle polyvalente.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 8

Délibération n°43

OBJET : Association une fleur, une vie

Le conseil municipal du 12/06/2024 à décider à l'unanimité de renouveler la mise à disposition de la salle polyvalente gracieusement pour l'année 2024-2025 pour des séances de relaxation-sophrologie le 1^{er} jeudi du mois de 19h00 à 20h00 de septembre à juillet 2025

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire annonce la
clôture de la séance à 19h35**

Lu et approuvé, le 27/06/24

VALTON Fabrice



